



**CHAMPIONNAT  
DEPARTEMENTAL**

CYCLOSPORT

**NAVAILLES-ANGOS - 14 Mai 2023**

---

---

Course organisée par : Cyclos Navailles-Angos

**Mot du Président du Comité Départemental UFOLEP 64,  
Jean-Luc SAINT-GERMAIN**

Bonjour à toutes et à tous,

Navailles-Angos accueille cette année le championnat départemental cyclospor.

Merci aux cyclos de Navailles-Angos pour les efforts déployés pour son organisation.

C'est par l'organisation des manifestations que se maintiendra et se développera l'activité. Et donc, merci encore au club pour son investissement dans l'activité cycliste UFOLEP.

C'est aussi l'occasion de porter haut les valeurs de l'UFOLEP. Cette compétition doit être l'occasion d'encadrer et d'encourager les effectifs parmi les plus jeunes qui sont l'avenir de la pratique.

Bon championnat à tous les coureurs.

**Mot du Président de l'Association,  
Stéphane CASSOU**

Mesdames, Messieurs, les passionnés de la bicyclette,

Les Cyclos Navailles-Angos que j'ai l'honneur de présider depuis cette année, ses membres, partenaires sont heureux de vous accueillir à l'occasion du Championnat départemental Ufolep 64.

Le CNA (Cyclos Navailles-Angos) est en plein renouveau depuis maintenant presque 2 ans avec des jeunes et moins jeunes qui ont décidé de faire quelques compétitions. Dans cette continuité, c'est un honneur pour le club d'organiser ce championnat.

Nous vous proposons à cette occasion, un circuit relativement plat de 3.8 Kms. Circuit qui va traverser les communes de Navailles-Angos, Sauvagnon et Doumy. La ligne de départ/arrivée est positionnée sur la commune de Doumy et nous réaliserons la réception dans la salle des sports de Navailles-Angos pour la remise des différents maillots et trophées aux champions.

Nous tenons à remercier l'Ufolep 64 pour l'aide apportée pour l'organisation de cette manifestation, ainsi que la Mairie de Navailles-Angos pour les infrastructures mises à notre disposition.

Bienvenue dans notre belle commune, en espérant vous voir nombreux pour faire de cette journée un beau moment sportif, avec je l'espère le soleil.

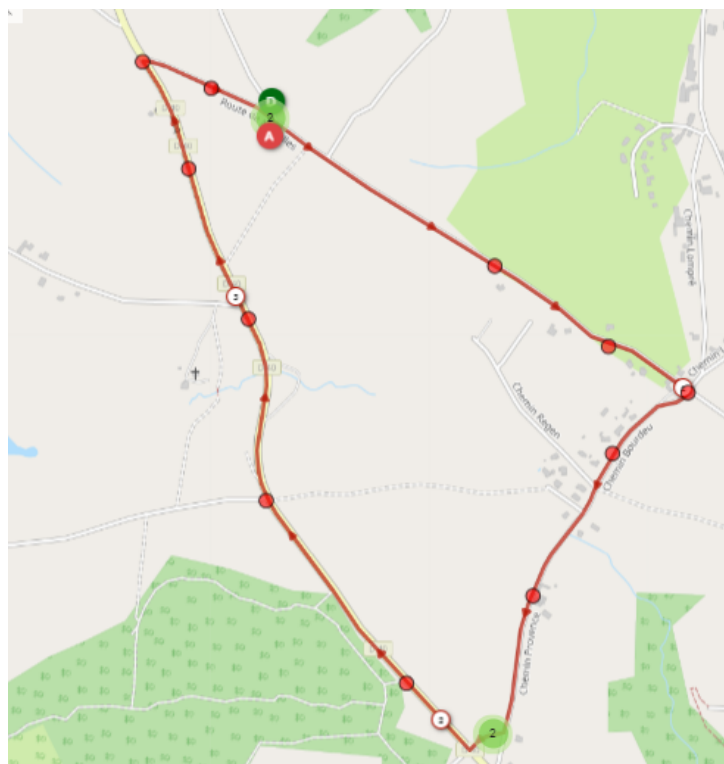
## PROGRAMME

Retrait des dossards à partir de 12h00

Horaire des départs et nombres de tours :

13h30 :	Masculins 40-49 ans (15 tours) Féminines (12 tours) Jeunes 15-16 ans (12 tours) Jeunes 13-14 ans (10 tours)	16h00 :	Masculins 20-29 ans (19 tours) Masculins 17-19 ans (17 tours)
13h35	Masculins 50-59 ans (15 tours) Masculins 60 ans et + (13 tours)	16h05 :	Masculins 30-39 ans (15 tours)

## PARCOURS



**Distance** : 3.8 Km

## ENGAGEMENTS

Seuls seront autorisés à prendre le départ, les coureurs en possession de leur licence ET de leur carton Cycloport.  
Aucun droit d'inscription ne sera demandé lors du retrait des dossards, dans la mesure où l'engagement au Championnat Départemental Cycloport est compris lors de l'achat du carton.

**Aucun carton Cycloport ne sera délivré le jour de la compétition.**

## RENSEIGNEMENTS

UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques  
17 rue de Boyrie – 64000 Pau  
Tel : 05 59 72 91 97 / Fax : 05 59 72 91 97 / mail : [cd.64@ufolep.org](mailto:cd.64@ufolep.org)  
<http://www.cd.ufolep.org/pyreneesatlantiques>

## REGLEMENT

Le championnat est organisé par le Comité Départemental UFOLEP 64 avec le soutien logistique de l'association CYCLOS NAVAILLES-ANGOS sous le contrôle de la Commission Technique Départementale Cyclospor. Les règlements généraux de l'UFOLEP et le règlement national afférent au cyclospor seront appliqués.

### Participation à l'épreuve

---

Le Championnat Départemental UFOLEP 64 de cyclospor est ouvert uniquement aux licenciés UFOLEP. Seuls les licenciés de l'UFOLEP 64 pourront être titrés. Chaque concurrent devra lui-même retirer son dossard en présentant sa licence en cours et sa carte de catégorie. La licence et la carte cyclosporive devront être homologuées au moins huit jours avant le jour du Championnat Départemental UFOLEP. En aucun cas il ne sera remis un dossard à un concurrent qui serait dans l'impossibilité de fournir sa licence et sa carte de catégorie. Chaque association peut engager autant de concurrents qu'elle le souhaite. Cette épreuve est qualificative pour le Championnat National UFOLEP selon le règlement en vigueur.

### Tenue

---

Tous les concurrents d'une même association devront porter un maillot sur lequel figurera le logo UFOLEP (le logo UFOLEP est recommandé mais non obligatoire pour les clubs à double affiliation). Le port du casque, sanglé, à coque rigide homologué par l'UCI sera obligatoire pendant toute la durée de l'échauffement et de l'épreuve.

### Matériel

---

Le matériel devra être conforme au règlement national UFOLEP. Les commissaires pourront refuser le départ aux concurrents dont le vélo n'est pas conforme ou dont les boyaux ne sont pas collés correctement.

### Sécurité

---

Tous les carrefours seront signalés et sécurisés, mais le parcours restera ouvert à la circulation dans les deux sens. Les concurrents devront impérativement rouler sur la partie droite de la chaussée. Aucun carrefour ne pourra être coupé. **Les concurrents devront à tout moment respecter le code de la route.**

### Récompenses

---

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie. Les titres et maillots seront délivrés, conformément au règlement national, en fonction du nombre de partants par catégorie. ATTENTION ! Dans les toutes catégories Adultes Masculins, Adultes Féminines et Jeunes Masculins, le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 8 partant(e)s. Pour les Jeunes Féminines (16 ans et moins), le titre ne sera attribué que s'il y a au moins 5 partantes. Pour recevoir les récompenses, les concurrents devront se présenter dans leur tenue du club.

### Contrôle médical

---

Des contrôles pourront être effectués conformément à la réglementation en vigueur. Il appartient à chaque concurrent de s'assurer, de son arrivée, si il doit ou non se rendre au contrôle médical.

### Réclamations et sanctions

---

Le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement. Les réclamations éventuelles pourront être déposées :  
– **oralement dans les 15 minutes** suivant l'affichage des résultats par un représentant du club auprès de la direction de course.  
– **dans un délai de 48 heures** après la proclamation des résultats : par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à :

**UFOLEP 64, 17 rue de Boyrie64000 PAU**

Tout concurrent contrevenant aux présentes règles, ou dont la tenue est déloyale ou antisportive, sera déclassé par les commissaires.